

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de F. LAANAN, Conseillère communale, relative aux logements sociaux de la rue des Trèfles.

F. LAANAN donne lecture du texte suivant :

F. LAANAN geeft lezing van de volgende tekst:

Ce mois-ci, notre Commune a franchi une étape importante avec l'inauguration de 120 nouveaux logements sociaux dans le quartier des Trèfles. Un projet ambitieux, mené par le « Foyer Anderlechtois » en collaboration avec la « SLRB », des architectes de talent et de nombreux partenaires publics et privés.

Ce chantier mérite d'être salué, pour sa qualité architecturale, pour son ambition sociale et pour sa dimension environnementale. Il incarne une vision concrète du droit au logement : accessible, décent, durable, adapté aux réalités des familles anderlechtoises.

Mais pour que cette réalisation soit pleinement comprise et valorisée, notamment par les citoyennes et citoyens qui l'attendaient avec impatience, j'aimerais obtenir des précisions sur plusieurs points.

1. La composition des logements livrés :

- Quelle est la répartition exacte des types de logements ?

(Studios, appartements 1, 2, 3, 4, 6 chambres, maisons unifamiliales, logements PMR...)

- Quels critères ont guidé cette répartition, notamment pour répondre aux besoins des familles nombreuses ou des personnes en situation de handicap ?

2. Les équipements liés à la mobilité

- Le site est présenté comme orienté vers la mobilité douce : est-il totalement piétonnier et cyclable ? Avec quel pourcentage ?
- Un parking voiture est-il prévu à proximité ? Si oui, combien de places ?
- Combien de places pour vélos ont été installées, et ces emplacements sont-ils sécurisés ?

3. Le bilan global du « Foyer Anderlechtois »

- Combien de nouveaux logements sociaux ont été construits ou livrés au cours des cinq dernières années par le « Foyer Anderlechtois » ?
- Et combien de projets sont actuellement en chantier ou en préparation ?

Monsieur l'Echevin MOSTEFA donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen MOSTEFA geeft lezing van het volgend antwoord:

Je souhaite faire un point sur l'un des projets structurants de notre politique du logement : la livraison des logements aux Trèfles.

1. Répartition des logements livrés aux Trèfles.

Le projet compte 120 logements au total, répartis comme suit :

Nombre de chambres par logement	Nombre de logements sociaux
Studio	5
1 chambre	26
2 chambres	58
3 chambres	23
4 chambres	3
6 chambres	5
TOTAL	120

Alors oui, cette répartition peut sembler déséquilibrée à première vue, avec une majorité de logements de deux chambres. Il est cependant essentiel de rappeler que ce projet est « clé-sur-porte ». Cela signifie qu'il a été acquis "prêt à l'emploi" par la « SLRB », dans le cadre d'un marché public. Ni le « Foyer Anderlechtois », ni la Commune, n'ont pu en définir eux-mêmes la typologie.

Cela dit, des adaptations ont pu être réalisées. Notamment, plusieurs logements initialement prévus comme communautaires ont été transformés — via un permis modificatif — en logements de six chambres, ce qui nous permet de mieux répondre aux besoins des familles nombreuses, un public aujourd'hui sous forte pression.

Cette offre reste en cohérence avec la réalité des demandes actuelles, telles qu'enregistrées par le « Foyer Anderlechtois » en 2024 :

- 46 % des demandeurs souhaitent un logement une chambre,
- 21 % deux chambres,
- 17 % trois chambres,
- 10 % quatre chambres,

- et 6 % cinq chambres ou plus.

2. Mobilité et accessibilité du site.

Le projet des Trèfles a également été conçu pour favoriser une mobilité douce et une accessibilité optimale.

- Tout le site est entièrement piétonnier, avec des traversées piétonnes et cyclables pleinement accessibles.
- Un parking souterrain de deux niveaux a été prévu, avec 136 places :
 - 8 réservées aux personnes à mobilité réduite,
 - 15 équipées de bornes de recharge électrique,
 - 3 box fermés. Ce parking est géré par « BePark ».
- Côté cyclistes : 159 emplacements vélos sécurisés ont été installés. L'accès se fait via « Intratone », soit par la porte du parking, soit directement depuis les bâtiments A et B.

3. Le bilan du « Foyer Anderlechtois » : une dynamique sans précédent.

Je terminerai par un point plus global sur la dynamique du « Foyer Anderlechtois », que je tiens à saluer.

Sur les cinq dernières années, 361 logements sociaux ont été construits ou livrés :

- « Gryson CityCampus », livré en 2023 : 70 logements (copropriété avec « CityDev »),
- Quartier de la Digue, en 2025 : 171 logements,
- Et bien sûr, les Trèfles : 120 logements livrés cette année.

En ce qui concerne les projets en cours ou en préparation :

- En chantier :
 - Prins : 170 logements, livraison attendue en 2026.
- En développement :
 - Rauter : 32 logements – démarrage espéré début 2026, malgré un dossier complexe,
 - Erasme : 204 logements – lancement du chantier prévu en 2027,
 - Citygate – Petite Île : 254 logements – échéance estimée vers 2032.

Ce dynamisme est le fruit d'un travail rigoureux et collectif, en partenariat avec la « SLRB », le « Foyer Anderlechtois » et la Région. Il traduit notre engagement concret pour

garantir un droit au logement de qualité pour toutes les Anderlechtoises et tous les Anderlechtois.

F. LAANAN : Merci Monsieur l'échevin pour cette réponse vraiment complète. On voit réellement la collaboration remarquable entre le « Foyer Anderlechtois » et la « SLRB ». Il est aussi très important d'y mettre les moyens. Vous l'avez dit, nous avons une Commune exemplaire en termes d'offres de logements publics et de logements sociaux en particulier. Je pense que cela montre, en tout cas, une volonté politique. Vous avez raison de dire aussi qu'offrir un logement, c'est offrir une vie aux citoyens, car on sait que c'est la problématique la plus importante. Lors de mes permanences, de nombreuses personnes viennent me voir car elles ont un souci de logement ; or, on sait qu'il est essentiel d'avoir un toit au-dessus de sa tête pour pouvoir vraiment vivre décemment. Je vous invite à continuer en fonction des moyens qui seront disponibles, en espérant qu'un Gouvernement bruxellois sera vite mis en place et qu'il aura comme priorité de continuer à renforcer la construction de logements publics et notamment du logement social, pour offrir aux citoyens qui ont le plus de mal, à pouvoir se loger dignement et décemment.